

Zeitschrift: Geomatik Schweiz : Geoinformation und Landmanagement =
Géomatique Suisse : géoinformation et gestion du territoire =
Geomatica Svizzera : geoinformazione e gestione del territorio

Herausgeber: geosuisse : Schweizerischer Verband für Geomatik und
Landmanagement

Band: 102 (2004)

Heft: 2

Artikel: Principes directeurs Paysage 2020

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-236108>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Principes directeurs Paysage 2020

Le principe du développement durable est ancré dans la constitution fédérale. Avec le projet «Paysage 2020», l'OFEFP veut concrétiser cette intention dans les tâches qu'il accomplit dans le domaine de la nature et du paysage. Le rapport de base «Paysage 2020 – Analyses et tendances» résume l'analyse quantitative et spatiale de l'état du paysage et de ses tendances évolutives. Il place ces observations dans le contexte des objectifs de développement durable à appliquer au paysage. Pour la première fois on présente une grille de critères et d'indicateurs à ce sujet, qui permettent de commenter les tendances observées dans le paysage. Les résultats forment l'assise des principes directeurs et du programme de l'OFEFP dans le domaine de la nature et du paysage.

Lo sviluppo sostenibile è un obiettivo ancorato nella Costituzione federale. Il progetto «Paesaggio 2020» dell'UFAFP concretizza questo concetto guida nella strategia dell'Ufficio limitatamente al settore «Natura e paesaggio». Il rapporto «Paysage 2020 – Analyses et tendances» riassume i risultati di un'analisi quantitativa e spaziale dello stato del paesaggio e delle tendenze in atto confrontandoli con gli obiettivi della politica paesaggistica stabiliti secondo i criteri dello sviluppo sostenibile. Per la prima volta si dispone di un insieme di criteri e di indicatori che permettono di prevedere l'evoluzione del paesaggio. I risultati costituiscono il fondamento delle linee guida e del programma dell'UFAFP nel settore «Natura e Paesaggio».

Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage

Le paysage, c'est l'ensemble de ce que l'on perçoit et éprouve dans un espace (selon la Convention européenne du paysage et la conception «Paysage suisse» CPS). Les principes directeurs «Paysage 2020» rappellent l'interdépendance qui relie le paysage et l'homme. Ils décrivent l'état souhaité du paysage en 2020 au moyen de repères concrets, qui sont autant d'objectifs de qualité à viser. Sur cette base, l'OFEFP fonde une politique globale de la Nature et du Paysage. Elle s'articule en huit champs d'action. Les points forts placés dans ces champs d'action expliquent comment cette politique sera mise en œuvre.

L'exploitation durable

Les paysages reflètent l'évolution de notre mode de vie et de l'utilisation que nous faisons du sol. Le paysage rural sert à la

production de denrées alimentaires; c'est aussi un espace de détente et une part de notre identité culturelle. Les générations futures auront les mêmes besoins essentiels que nous. Aussi devons-nous leur laisser une marge d'action, en nous tenant à une exploitation agricole et sylvicole adaptée aux possibilités locales. Grâce à la diversité des espaces naturels de la Suisse, nous garderons alors une riche mosaïque de paysages ruraux.

Objectifs de qualité:

- Les caractéristiques régionales de la forêt sont préservées ou restent lisibles.
- Ses fonctions sont toutes durablement assurées.
- L'agriculture de montagne repose sur des produits de qualité, des prestations d'intérêt public et des activités complémentaires.
- L'économie alpestre est adaptée aux caractéristiques du paysage et à la capacité des écosystèmes.
- Les forêts exploitées présentent un caractère naturel et des lisières étagées.

- Toutes les exploitations agricoles fournissent les prestations écologiques requises; une part non négligeable d'entre elles pratique l'agriculture biologique.
- Des terres de qualité sont réservées en suffisance à une exploitation agricole durable.

Métropole Verte Suisse

Puisque plus des deux tiers de la population suisse vivent dans des villes et des agglomérations, l'aménagement et l'utilisation du milieu bâti méritent notre attention. L'idée maîtresse d'une Suisse «métropole verte» exige une autre façon de gérer notre cadre de vie et l'espace économique. En 2020, la richesse de la métropole verte suisse est sa diversité, son niveau esthétique élevé et sa valeur écologique. Chaque agglomération assoit son identité au travers de traits caractéristiques, d'une diversité culturelle et écologique qui lui sont propres. Des espaces naturels participent à la qualité du tissu urbanisé.

Objectifs de qualité:

- Des espaces de toutes tailles sont laissés à la libre évolution de la nature, même à proximité des villes.
- Tout un chacun dispose d'oasis de calme près de chez lui.
- A l'intérieur du tissu construit, les espaces voués à la compensation écologique sont diversifiés et mis en réseau.
- Des espaces non construits sont maintenus entre les agglomérations; la transition est nettement visible en périphérie des localités.
- L'urbanisation se concentre dans certaines zones; elle s'effectue sans gaspillage de sol et à l'intérieur du milieu déjà construit.

L'eau, sève de nos paysages

L'eau, c'est la vie. Sans l'eau, aucune plante ou animal, aucun être humain ne survivent. C'est au contact de l'eau que se

sont développées les civilisations et les cultures. L'eau joue un rôle essentiel dans notre économie et dans notre culture. Elle est une voie de communication importante. Les lacs, les rivières et les fleuves donnent au paysage sa vitalité. On leur laissera donc de la place en suffisance ainsi que la possibilité de retourner à un état plus naturel.

Objectifs de qualité:

- Les cours d'eau et leurs rives sont aménagés de façon naturelle ou proche de la nature.
- Ruisseaux et rivières disposent d'un espace suffisant.
- Les cours d'eau présentent des eaux de bonne qualité; ils abritent des espèces indigènes selon leur distribution naturelle.
- Les cours d'eau ont un débit suffisant; leurs régimes d'écoulement et de chargement sont aussi naturels que possible.

Réseau vert suisse

Les plantes et les animaux sont l'expression de la vie sur la planète. Laisser de l'espace à la nature est un signe de respect vis-à-vis de la création dont nous faisons partie. Le réseau vert suisse requiert un comportement responsable à l'égard des milieux naturels, de la faune et de la flore.

Objectifs de qualité:

- De grands espaces protégés où la priorité est donnée à la nature existent en nombre suffisant.
- Là où des raisons économiques empêchent de poursuivre l'exploitation du sol, on peut laisser la dynamique de la nature reprendre son cours.
- Des surfaces de compensation écologique viennent compléter les habitats naturels et les relier entre eux. Elles peuvent aussi servir de zones-tampon aux milieux protégés et d'espaces de rétention des crues.
- Les biotopes et les composantes irremplaçables du paysage sont maintenus.
- Un réseau de biotopes protégés cons-

titue une ossature au maintien de la diversité des espèces et des milieux.

- Dans toutes les régions, des réserves forestières préservent les associations végétales et les formes de gestion de la forêt qui revêtent une importance particulière pour la diversité des espèces et des paysages.

A bas la monotonie – découvrons la diversité

Une nature intacte et de beaux paysages ne sont pas des biens qui vont de soi, mê-

me si on a souvent tendance à le croire. La diversité des paysages de Suisse s'est composée peu à peu, au fil des siècles. Les paysages sont ainsi la mémoire de notre société et participent à son identité. Les liens personnels que nous tissons avec le paysage contribuent pour beaucoup à notre équilibre personnel, physique ou spirituel. En protégeant et en gérant la nature et le paysage avec respect, nous nous garantissons durablement des produits de la nature aussi appréciés que le gibier, les poissons, les champignons, mais aussi la sérénité et le délassement

Paysage 2020

Champs d'action:

- Champ d'action 1: Paysage et utilisation du sol
- Champ d'action 2: Paysage et politique du territoire
- Champ d'action 3: Paysage et cours d'eau
- Champ d'action 4: Espèces et milieux naturels
- Champ d'action 5: L'homme dans le paysage: perception et vécu
- Champ d'action 6: Participation
- Champ d'action 7: Instruments économiques et utilisation des ressources
- Champ d'action 8: Recherche et prospective

Paysage 2020 – Principes directeurs

Principes directeurs de l'OFEFP pour la Nature et le Paysage. 2003. 25 pages. Mandats constitutionnels; principes d'une politique environnementale durable; priorités stratégiques de l'OFEFP; mise en oeuvre dans les principes directeurs. DIV-8407-F (gratuit)

Paysage 2020 – Analyse et tendances

Bases des principes directeurs «Nature et Paysage» de l'OFEFP. 2003. 152 pages. Pour la première fois, ce rapport présente une grille de critères et d'indicateurs à appliquer au paysage dans le cadre du développement durable. Auteurs: Collectif de sept auteurs provenant de l'OFEFP, du bureau INFRAS de Zurich, de l'Institut de recherches WSL (Birmensdorf) et de l'EPFZ. SRU-352-F (Sfr 25.–)

Paysage 2020 – Commentaires et programme

Synthèse réalisé pour les principes directeurs «Nature et Paysage» de l'OFEFP. 2003. 96 pages. Ce programme de l'OFEFP doit permettre à la Suisse de rester un territoire viable pour les générations futures. DIV-8408-F (Sfr 25.–)

Commande:

OFEFP, documentation, 3003 Berne
fax 031 324 02 16, docu@buwal.admin.ch
www.buwalshop.ch

que nous procurent des paysages plaisants. N'oublions pas non plus que la beauté des paysages constitue un précieux capital économique.

Objectifs de qualité:

- Des espaces naturels et seminaturels offrent détente et découverte à tous nos sens.
- Bâtiments et infrastructures sont conçus dans le respect de la nature et du paysage.
- L'aménagement des zones urbanisées tient compte des besoins de détente et de rencontre en ménageant des espaces libres.
- Les régions de haute montagne demeurent intactes.
- Le paysage est accessible à tous.
- Les paysages gardent leur typicité naturelle et culturelle. Les paysages ruraux caractéristiques sont préservés, ainsi que les espèces qu'ils hébergent.

Le paysage, c'est nous tous qui le faisons

La participation de la population est la base de la démocratie. La possibilité de prendre part à la définition d'objectifs paysagers, à la planification et à la réalisation de mesures d'aménagement renforce les liens entre la population et le paysage où elle vit. Une telle participation s'appuie sur une approche globale du paysage et sur une information dispensée à toutes les personnes concernées. C'est au contact direct de tous nos sens avec la nature – que ce soit par l'observation de la faune, la pratique de la pêche ou les

pique-niques en forêt – que nous expérimentons et apprenons à mieux connaître les équilibres écologiques qui sous-tendent le paysage.

Objectifs de qualité:

- Chacun se sent à l'aise dans le paysage où il vit.
- La population s'implique de manière responsable dans l'aménagement de son cadre de vie.
- L'homme modifie le paysage dans une mesure qui respecte les capacités d'adaptation des êtres humains, des animaux et des plantes.

Paysage consommé à crédit

Les terres fertiles sont disponibles en quantité limitée, de même que la plupart des matières premières naturelles. Les générations futures ne pourront profiter des dividendes de ce capital naturel que s'il est préservé. Le sol et les ressources naturelles sont un bien commun; en réguler l'utilisation est une tâche publique.

Objectifs de qualité:

- L'allocation d'aides financières publiques tient compte de la nature et du paysage.
- La part des sols qui sont imperméabilisés ne progresse pas.
- L'emplacement et le tracé des constructions sont choisis en respectant le contexte naturel et paysager. Les infrastructures linéaires sont regroupées.

Agir en connaissance de cause

L'analyse des tendances actuelles montre que les atteintes à la nature et au paysage ne cessent d'augmenter. L'efficacité des mesures correctives dépend de l'observation attentive et permanente des phénomènes qui influent sur l'état du paysage. Plus tôt les problèmes sont dépiqués, plus grande sera la marge de manœuvre pour les résoudre. Pour cela, l'échange d'informations entre toutes les personnes concernées est indispensable.

Objectifs de qualité:

- La recherche appliquée bénéficie d'un soutien ciblé; l'échange d'informations entre chercheurs et praticiens est encouragé.
- Enseignement et formation continue sensibilisent le public à la nature et au paysage.
- Les perturbations de la nature et du paysage sont décelées à temps et des solutions nouvelles sont proposées.
- Les effets sur la nature et sur le paysage des tâches, mesures et programmes à incidence territoriale font l'objet d'un contrôle.

Office fédéral de l'environnement,
des forêts et du paysage OFEFP
CH-3003 Berne
www.environnement-suisse.ch

ABONNEMENTSBESTELLUNGEN
unter folgender Adresse

Jahresabonnement 1 Jahr:
Inland sFr. 96.–, Ausland sFr. 120.–

SIGImedia AG

Pfaffacherweg 189, Postfach 19
CH-5246 Scherz
Telefon 056 619 52 52
Telefax 056 619 52 50